

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 43

N°112

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Madame Soizig NEDELEC	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Villes des Musiques du Monde pour l'acquisition de matériels nécessaires au développement d'activités dans le chapiteau au Fort d'Aubervilliers et approbation de la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde fixant les modalités de participation de la Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la délibération n° 105 du 14 juin 2018 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 132 du 08 juillet 2019 portant sur l'attribution d'une subvention concernant l'aménagement de nouveaux espaces de travail, d'action culturelle et de diffusion, et d'un chapiteau au Fort d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n° 210 du 20 novembre 2019 fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Commune d'Aubervilliers et Villes des Musiques du Monde dans le cadre du projet d'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;

Vu le projet de convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Ville des Musiques du Monde concernant l'achat de matériels scéniques, d'instruments et matériels destinés aux activités liés au Chapiteau ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre son soutien à l'association Villes des Musiques du Monde dans le cadre de l'installation du chapiteau au Fort d'Aubervilliers ;

Considérant la nécessité de contribuer à l'achat de matériels scéniques, d'instruments de musique et de modules d'aménagement destinés aux activités culturelles qui y seront déployées en lien avec la Ville ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représente les activités de l'association Villes des Musiques du Monde sur le territoire d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement de 35 000 (TRENTE-CINQ MILLE) euros à l'association Ville des Musiques du Monde pour l'acquisition de matériels scéniques, instruments de musique et de modules d'aménagement nécessaires au développement des activités dans le chapiteau au Fort d'Aubervilliers.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Ville des Musiques du

Monde concernant l'achat de matériels scéniques, d'instruments et matériels destinés aux activités liés au Chapiteau.

AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice 2020:

service	nature	fonction	Code action
705	20422	33	VDMD

La Maire,

Karine FRANCLET

